

Espace d'expression des groupes politiques du Conseil général

DE LA GAUCHE...

Majorité départementale

Le Gouvernement asphyxie les conseils généraux

■ Le projet de loi de finances pour 2006 du Gouvernement Villepin porte une attaque en règle contre les collectivités locales. En effet, avec le « bouclier fiscal » plafonnant le montant des prélèvements fiscaux et qui inclura les impôts locaux, et la réduction de la taxe professionnelle payée par les entreprises, les ressources des Communes et des Départements vont se retrouver gravement diminuées.

Dans le même temps, l'Etat impose aux Départements un transfert massif de compétences : personnels techniques des collèges, routes na-

tionales, revenu minimum d'insertion (RMI) et nouvelle prestation de compensation du handicap (PCH). En Isère, ce sont près de 100 millions d'euros de plus par an qui vont venir peser sur les finances du Conseil général, charge qui sera amenée à croître dans les années à venir.

Moins de recettes, plus de dépenses : le Conseil général est pris en tenaille. Et le risque est donc que nos politiques départementales des transports, de la culture, du logement, de l'enfance, des personnes âgées ou handicapées, soient revues à la bais-

se, au détriment de ceux qui en ont le plus besoin.

Et les Conseils généraux risquent de surcroît de ne plus être en capacité de rester les partenaires financiers privilégiés des communes et de leurs groupements.

La majorité départementale demande donc au Gouvernement qu'il retire les dispositions contestées de sa loi de finances pour 2006 car il est intolérable que les contribuables aient à subir une augmentation des impôts locaux qui pèsent sur tous les foyers pour permettre au

Gouvernement de diminuer l'impôt sur le revenu payé seulement par la moitié d'entre eux et l'impôt sur la fortune payé par quelques privilégiés.

... À LA DROITE

Opposition départementale

Panique à bord...

■ Nous avons écrit plusieurs articles depuis le début de l'année se référant au projet des réformes des territoires et des subventions aux communes. Cette politique a été mise en place de façon antidémocratique, sans consultation préalable avec les conseillers généraux de l'opposition, les présidents d'EPCI et les maires des communes iséroises.

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises cette réforme porteuse de turbulences même au sein des conseillers généraux de la majorité départementale, certains contestant violemment le projet.

Les craintes se portent essentiellement sur les petites communes qui en connaîtront les effets les plus né-

fastes. En effet, jusqu'alors, l'argent était distribué selon un calendrier avec des critères égaux acceptés par tous les élus. Demain, une enveloppe globale sera donnée aux territoires et répartie au bon vouloir des « détenteurs de la bourse ». De plus, le silence de l'exécutif départemental fait craindre que les communes les plus démunies ne soient confrontées à une nouvelle diminution des enveloppes budgétaires destinées jusqu'ici au financement de leurs projets les plus urgents.

Le constat aujourd'hui est le suivant : André Vallini, écartelé entre ses amis porteurs de cette réforme et la contestation qui monte du territoire isérois,

appelle au secours les conseillers généraux de l'opposition départementale en proposant la mise en place d'un groupe de réflexion et de travail sur ce sujet.

Compte-tenu de l'enjeu important, nous, les élus de l'opposition avons donc accepté de participer à ce travail de concertation mais en l'absence d'un programme bien établi, nous nous demandons s'il ne s'agit pas d'un travail de concertation « écran de fumée » ; c'est sans concession mais avec objectivité que nous défendrons les intérêts des communes.

Nous avons toujours montré que dans le cadre de notre mission départementale, nous avons en tête

l'intérêt général et non quelques stratégies nébuleuses au service de combats politiques.

Le nécessité de moderniser le système existant d'aides aux communes, afin de mieux répondre aux besoins nouveaux et aux spécificités propres à chaque territoire, est un constat partagé sur tous les bancs de l'assemblée départementale. Toutefois, le dispositif proposé suscite à nos yeux de vives critiques et de lourdes inquiétudes.

Devenus les sapeurs pompiers de service, peut-être pourrons nous contribuer à maîtriser l'incendie qui couve au sein du Département.